

PLU
2015
2015

**MODIFICATION N° 4
DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

4

PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2012

Approbation de la Modification n° 4 par délibération du Conseil Municipal du

Emplacement réservé
 Type A1
 Les zones d'emplacement réservés sont destinées à recevoir des constructions d'importance particulière.
 Nomenclature des zones d'emplacement réservés (arrêté préfectoral du 17/08/2011)

Service de réalisation de médias sociaux
 Arrêté préfectoral du 17/08/2011

MS
 MS (Médias Sociaux) - Arrêté préfectoral du 17/08/2011

Espaces verts classés

Zone non-affectable

Statuts végétalisés soustraits

Prescription architecturale particulière (facteur mg/m²)
 AMMAMMMA

Péri-cône des protections
 Arrêté préfectoral du 17/08/2011

Arbre remarquable protégé
 Arrêté préfectoral du 17/08/2011

Mairie de recul

Programme d'Equipements Publics des Z.A.C. (Bellevue - Grand Duc)

Espace vert

Sentier piétonnier de Bellevue à réaliser

Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques Inondations
 (arrêté préfectoral du 17/08/2003)

Secteurs concernés par le Plan de Prévention Incendies Foux de Foët
 (arrêté préfectoral du 17/08/2003)

Zones d'application du Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.) de l'aéroport de Carnes-Mendelleu
 (arrêté préfectoral du 17/08/2003)

Péri-mètre indicatif du site classé de l'Estrel (03/01/1996)

